Comme chaque année, la trêve hivernale prendra fin le 31 mars . Avec elle s’annonce le retour des expulsions pour beaucoup de familles en situation de précarité. Et pourtant, un toit, c’est un droit, même aux beaux jours ! Le collectif AEDE rappelle que ces expulsions comme les évacuations et destructions de bidonvilles, qui elles n’attendent même pas la fin de l’hiver, sont un traumatisme particulièrement grave pour les enfants qui les subissent comme pour leurs parents. AEDE rappelle l’article 27 de la Convention internationale des droits de l’enfant qui impose aux États parties de garantir un toit aux enfants et de manière plus globale des conditions de vie décentes.

VIVE LE PRINTEMPS !